Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_94-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
25 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 25 septembre 2026
Date de la convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., THOMAS M.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CASTERAS L., excusée, a donné pouvoir à CORNEC M.
- NIQUE C., excusée, a donné pouvoir à COCHET C.
- TOULARASTEL Ph., excusé, a donné pouvoir à ALTERO R.
- RAYMOND L., excusée, a donné pouvoir à GERMAN M.

Cathy COCHET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 11 : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION THERMIQUE DES ECOLES PUBLIQUES – PACTE FINISTERE 2030 VOLET 2 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

La commune souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère afin de financer partiellement les travaux de rénovation thermique des bâtiments scolaires (environ 1 670 m²). Ces derniers accueillent près de 300 élèves chaque année, de maternelle et de primaire.

Les bâtiments les plus anciens ont été construits il y a près de 70 ans sans isolation, notamment dans les murs. Une première intervention de rénovation, dans les années 1990, a permis de remplacer des huisseries. Suite à un audit énergétique réalisé en 2020, l'état général des bâtiments a été mis en lumière, faisant apparaître un défaut majeur de l'isolation des murs et des huisseries.

Le maître d'œuvre recruté par la commune en juin 2023, B3E, a établi une estimation des travaux fixée à 621 596,75€ HT en phase Avant-Projet Définitif (APD).

La commune a obtenu l'attribution d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 150 000,00€. L'arrêté date du 15/05/2025.

La commune a obtenu l'attribution d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL 2022 d'un montant de 90 000,00€. L'arrêté date du 05/07/2022.

La commune a obtenu l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 Année 2024 pour un montant de 65 000€. L'arrêté date du 10/06/2024.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_94-DE

La commune a obtenu l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 Année 2026 pour un montant de 30 000€. L'arrêté date du 17/06/2026.

La subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Finistère, l'est au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 et porte sur les travaux de rénovation thermique des écoles publiques communales. Le montant demandé est de 130 000€.

Actuellement, les travaux étant largement avancés, le plan de financement se présente comme suit, intégrant les prix marchés obtenus et les surcoûts éventuels :

Dépenses		**Recettes**		
				Taux
20 - Immobilisations incorporelles		108 - Apport communal	178 091,90 €	27,48%
21 - Immobilisations corporelles		1311 - Subvention Etat (DSIL - 2022)	90 000,00 €	13,89%
211 - Acquisition (terrains ou locaux)		1312 - Subvention Etat (DETR - 2024)	0,00 €	0,00%
213 - Travaux	503 073,36 €	1313 - Subvention Etat (Fonds vert - 2024)	150 000,00 €	23,14%
213 - Travaux - Reprise bâtiment 2 ITE	77 614,87 €	1312 - Subventions Conseil régional		0,00%
21302 - Assurances maîtrise d'ouvrage		1313 - Subvention Conseil départemental - Volet 1 2024	65 000,00 €	10,03%
21303 - Honoraires d'architecte et MOE	32 250,00 €	1314 - Subvention Conseil départemental - Volet 1 2026	35 000,00 €	5,40%
21304 - Bureau de contrôle	10 000,00 €	1314 - Subvention Conseil départemental - Volet 2	130 000,00 €	20,06%
215 - Installations techniques		1314 - Subvention Commune ou communauté de communes		0,00%
2183 - Equipements - Matériels informatiques		1316 - Subvention entreprises publiques		0,00%
2184 - Equipements en mobilier		1317 - Subvention entreprises privées		0,00%
2101 - Imprévus / aléas (5% des travaux)	25 153,67 €	1318 - Autres subventions		0,00%
606 - Fournitures pour travaux en régie		13184 - Subvention ou prêt CAF		0,00%
TOTAL DES DEPENSES	**648 091,90 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**648 091,90 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_94-DE

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet de rénovation thermique des bâtiments scolaires du premier degré de la commune et les modalités de son financement ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- De solliciter l'attribution de subventions dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 auprès du Conseil départemental du Finistère, et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., NIQUE C., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 25 septembre 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Mairie de SAINT-YVI (Finistère)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte